

L'Agence Anti-Mondiale de Lutte contre le Dopage a publié fin septembre [la liste des substances et méthodes interdites 2021, le résumé des modifications](#) et le [programme de surveillance](#) à venir.

La Liste constitue l'un des Standards internationaux que les signataires du Code mondial antidopage (le Code) sont tenus de respecter. Elle énumère les substances et les méthodes interdites en compétition et hors compétition, de même que les substances interdites dans certains sports.

**Plusieurs modifications importantes ont été réalisées au sein du Code anti-dopage :**

- les substances d'abus. Suite à de nombreuses consultations, l'article 4.2.3 a été ajouté au Code et la cocaïne, la diamorphine (héroïne), la méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA « ecstasy ») et le tétrahydrocannabinol (THC) ont été désignés substances d'abus.

Cela signifie que si un sportif peut prouver que l'utilisation de l'une de ces quatre substances s'est produite hors compétition et sans intention d'améliorer la performance sportive, la suspension imposée sera désormais de trois mois et pourra être réduite à un mois si le sportif suit un programme de réhabilitation.

- Méthode interdite M2.2 – Manipulation chimique et physique : En conformité avec le nouvel article 4.2.2 du Code 2021, certaines méthodes pourront être considérées comme des méthodes « spécifiées ». Par conséquent, les perfusions intraveineuses et/ou injections d'un total de plus de 100 mL par période de 12 heures, sauf celles reçues légitimement dans le cadre de traitements hospitaliers, de procédures chirurgicales ou lors d'examens diagnostiques cliniques, font maintenant partie des méthodes « spécifiées ». Cela signifie qu'un sportif peut bénéficier d'une sanction réduite s'il peut être prouvé que cette méthode n'a pas été utilisée à des fins de dopage.

- Glucocorticoïdes : interdiction par toutes les voies d'administration des glucocorticoïdes par injection en compétition à partir du 1er janvier 2022.

Plus d'informations :

- Site de l'AMA : <https://www.wada-ama.org/fr/ressources/science-medecine/documents-de-la-liste-des-interdictions-2021>
- Site de l'Agence Française de Lutte contre le dopage (AFLD) : <https://www.afld.fr/>